# 6.4 Le sentier du littoral

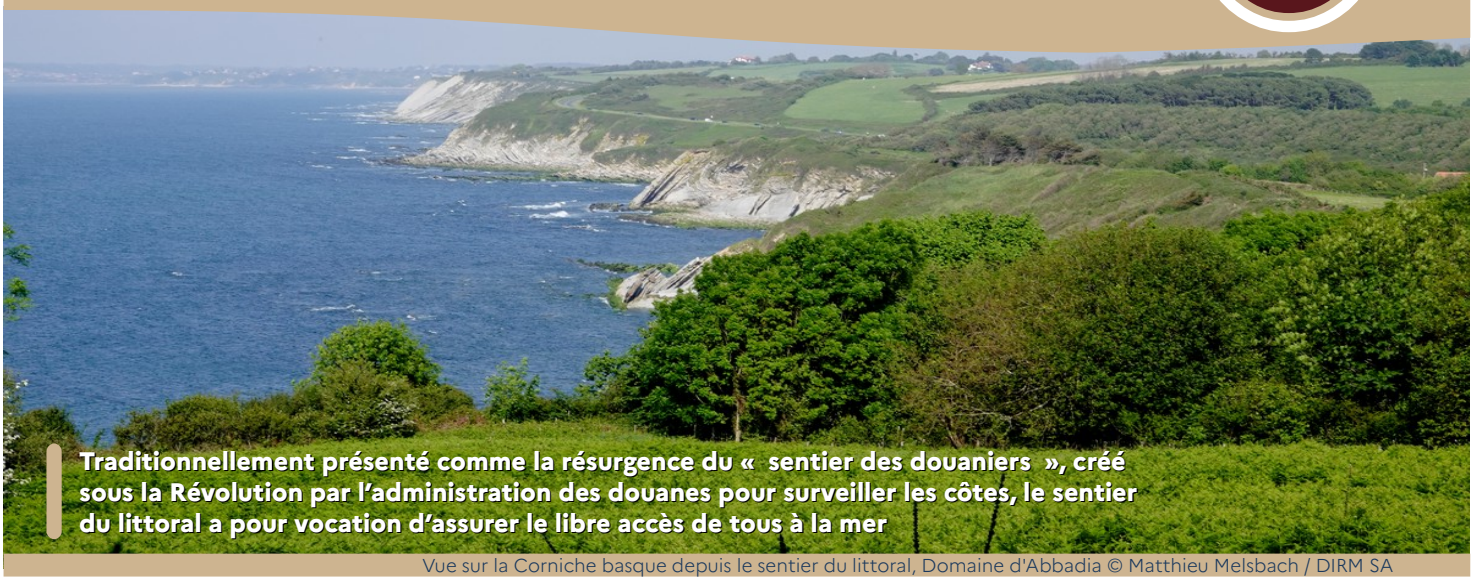

**Traditionnellement présenté comme la résurgence du « sentier des douaniers », créé sous la Révolution par l'administration des douanes pour surveiller les côtes, le sentier du littoral a pour vocation d'assurer le libre accès de tous à la mer**

Vue sur la Corniche basque depuis le sentier du littoral, Domaine d'Abbadia © Matthieu Melsbach / DIRM SA

Le sentier du littoral représente un atout considérable pour les communes littorales, d'un point de vue touristique et économique. Néanmoins, l'aménagement et la préservation de ces espaces littoraux est un enjeu grandissant pour les collectivités qui se doivent de garantir à tous un accès sécurisé au sentier du littoral.

## Un sentier réglementé et d'utilité publique

Au XXème siècle, l'attractivité du littoral et son utilisation privative grandissante ont eu raison, pour une grande partie, de son libre accès, générant par la suite une multiplication des conflits d'usage. Face à ce constat, le gouvernement a décidé de réglementer le droit de passage sur les propriétés privées riveraines du rivage et d'accorder à ces espaces littoraux une légitimité juridique et territoriale en leur octroyant le statut de servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL), servitude d'utilité publique.

Cette servitude est encadrée par les lois du 31 décembre 1976, pour la servitude de passage longitudinale (parallèle au rivage) et du 3 janvier 1986, dite loi littoral, pour la servitude de passage transversal. Aujourd'hui, le circuit pédestre, appelé « sentier du littoral », emprunte autant de voies publiques que de terrains privés et ne constitue pas une entité juridique en soi. La notion de « sentier côtier » désigne la totalité du tracé ouvert le long du littoral.

## Le libre-accès du littoral, atout de développement économique

Le littoral de la façade Sud-Atlantique se caractérise par des rivages océaniques majoritairement ouverts. Le sentier du littoral ouvert, ou à ouvrir, en Nouvelle-Aquitaine représente 14 % du linéaire métropolitain. Sur cette façade, le sentier du littoral traverse sur 27 % de son linéaire des territoires artificialisés, et 47 % de milieux naturels marins (plage et dunes, marais maritimes et lagunes, zones intertidales et estuaires). Enfin, par rapport à l'ensemble des territoires métropolitains traversés, les sentiers au sein des forêts sont plus importants. Le linéaire de sentier du littoral ouvert, ouvert à court terme ou à l'étude, est conséquent sur le littoral de la Charente-Maritime (384 km). Les terrains publics hors Conservatoire du littoral sont importants sur les côtes basses, où les plages permettent le libre passage des piétons. C'est le cas des Landes et de la Gironde.

De nombreuses communes littorales ont fait du libre accès au rivage un atout de qualité pour développer le tourisme dans le respect de l'environnement. La réussite de cette politique repose d'une part sur une démarche partenariale avec les acteurs des territoires, tout particulièrement le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, et d'autre part sur l'engagement des collectivités territoriales en faveur d'un accueil sécurisé et facilité sur le sentier du littoral.

## Associer sécurité et préservation du littoral

Le sentier du littoral est naturellement exposé aux conséquences des aléas climatiques (tempêtes, précipitations, etc.), lesquels provoquent des effondrements, des reculs de falaise et de dunes, des submersions, etc. Si un danger est avéré, il est du rôle de la police du maire de fermer les parties dangereuses du sentier par un arrêté municipal. Ainsi, il est courant que des portions de sentier soient fermées afin de garantir la sécurité des piétons. Des déviations sont alors mises en place lorsque c'est possible. Par la suite, une expertise est en général diligentée pour rouvrir le sentier en toute sécurité et des établissement publics comme le Centre d'étude et d'expertise sur les risques l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ou le Bureau de recherche géologiques et minières (BRGM) sont mis à contribution. Le diagnostic réalisé apporte ainsi un éclairage sur les différentes options à envisager.

Dans les secteurs non urbanisés, si la topographie le permet, un recul du sentier peut être privilégié afin d'éviter les zones dangereuses. Dans les secteurs urbanisés, la solution du recul du sentier est souvent complexe au niveau juridique. Dans le cas où le recul est impossible, une solution qui passe par des aménagements ou du confortement de falaise est recherchée. Sur ces secteurs, tous les acteurs du sentier sont mobilisés afin de pouvoir rétablir la continuité du sentier dans le cadre juridique imparti. La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) joue un rôle important d'accompagnement des collectivités. ■

### CHIFFRES-CLÉS

- **670 km** de sentier ouvert (dont 15 km à court terme ou à l'étude)
- **384 km** de sentier du littoral ouvert, ouvert à court terme ou à l'étude sur le littoral de la Charente-Maritime, **139 km** sur le littoral de la Gironde, **105 km** sur le littoral des Landes, **44 km** sur le littoral des Pyrénées-Atlantiques

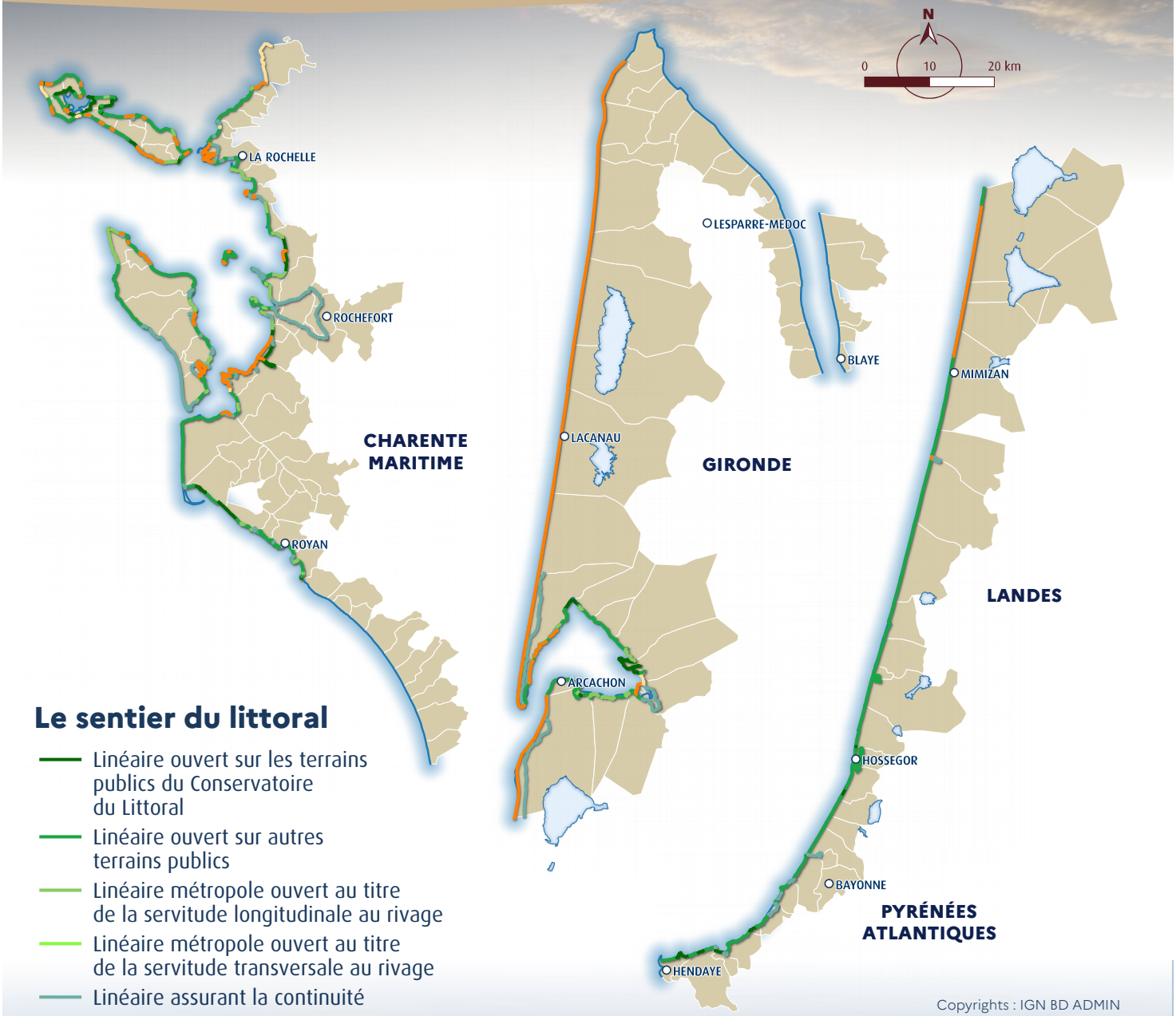


## Le sentier du littoral

- Linéaire ouvert sur les terrains publics du Conservatoire du Littoral
- Linéaire ouvert sur autres terrains publics
- Linéaire métropole ouvert au titre de la servitude longitudinale au rivage
- Linéaire métropole ouvert au titre de la servitude transversale au rivage
- Linéaire assurant la continuité
- Linéaire du littoral inaccessible
- Linéaire à étudier ou accessible à court terme

Copyrights : IGN BD ADMIN EXPRESSSHOM MNT HOMONIM
Sources : CEREMA (GeoLittoral), Ministère de la Transition écologique et solidaire
Réalisation DIRM SA MCPPML Juin 2022

### Détail du sentier ouvert, ouvert à court terme ou à l'étude par département en 2020

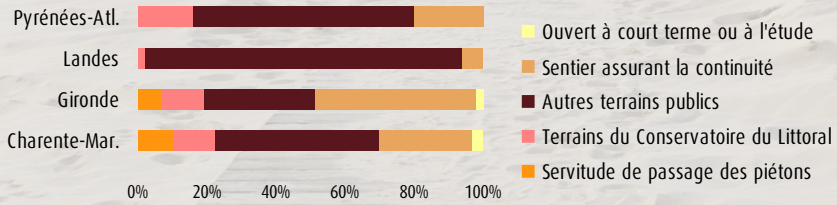

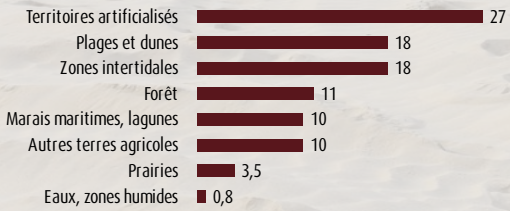
### Nature des sols des abords du sentier du littoral Sud-Atlantique en 2020 (%)